

Atelier A (ou F)

MERCIER Jérémy, Doctorant en droit public, ATER, Centre de Théorie et Analyse du Droit (UMR CNRS 7074),

Université Paris Ouest Nanterre La Défense - Candidat au Prix Louis-Favoreu

Titre

Le principe de proportionnalité dans les décisions QPC à la lumière de la théorie de la pondération

Résumé

L'« effet utile » (1) des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) pour le justiciable peut souvent masquer la véritable part de créativité du juge constitutionnel dans son activité d'interprétation. En nous concentrant sur les usages faits du principe de proportionnalité dans différentes décisions QPC (décisions 2010-25 QPC du 16/09/2010 ; 2011-207 QPC du 16/12/2011 ; 2011-215 QPC du 27/01/2012 ; 2012-260 QPC du 29/06/2012 ; 2012-289 QPC du 17/01/2013), on s'intéressera à montrer en quoi le contrôle de proportionnalité, véritable opération de « conciliation des antagonismes » et de « contrôle de l'adéquation » (Le Bihan), est potentiellement un contrôle insuffisant pour assurer la conciliation des droits et libertés constitutionnellement garantis dans l'État de droit constitutionnel.

Selon Robert Alexy, il convient de distinguer entre principe de proportionnalité, balancement et opération de pondération. Cette dernière est aujourd'hui utilisée dans d'autres Cours constitutionnelles étrangères (Allemagne, Chili, Colombie, Equateur, Israël, Italie, Etats-Unis, etc.). Elle pourrait être mieux à même de répondre scientifiquement à la garantie des droits et libertés fondamentaux, précisément en raison de sa « formule du poids » (*Gewichtsformel*).

La formulation régulière de nouveaux critères du contrôle de proportionnalité dans le domaine des droits fondamentaux depuis la décision *Rétention de sûreté* (2) vise à réduire les incertitudes en matière d'exigences normatives du Conseil constitutionnel. L'examen des décisions QPC utilisant l'argument de ce contrôle nous permettra d'analyser les présupposés liés à de tels enjeux lors de l'interprétation constitutionnelle et d'examiner la *hiérarchie axiologique* que le Conseil construit autour de certaines valeurs supérieures (intérêt général, dignité, sécurité juridique, droit de propriété, etc.).

MOTS-CLÉS : principe de proportionnalité, balancement, pondération, jugement de valeur, hiérarchie axiologique, Robert Alexy.

(1) Déc. n° 2009-595 DC du 03/12/2009, JO 11 décembre 2009, p. 21381.

(2) Déc. n° 2008-562 DC du 21/02/2008, JO 26 février 2008, p. 3272.